

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 4 octobre 2022, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19 h.

10.02 Déclaration / Proclamation

CA Direction des services administratifs

Mot de la mairesse et des élus.

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions du public.

10.04 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2022, à 19 h.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227758011

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 septembre 2022.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction des services administratifs

Appui à l'arrondissement Saint-Laurent demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228544005

Adjuger à 9190-8673 Québec inc., soit Les Entreprises Roseneige, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 214 966,46 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de végétaux en saillies de rue à l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 1 724,63 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 228 188,59 \$.

Appel d'offres 22-19521 / 1 soumissionnaire

District(s) : Marie-Clara
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1208224011

Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Pavages Chartrand inc., relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et autoriser une dépense de 378 834,04 \$, taxes incluses, autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Services Uniques J.M. inc., relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et autoriser une dépense de 162 643,86 \$, taxes incluses, le tout en lien avec l'appel d'offres 20-18426, et ce, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023.

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1228315004

Accorder des contributions financières totalisant 4 400 \$ aux 10 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2022.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1228315005

Accorder des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2022.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1223573018

Entériner une contribution financière de 425 \$ auprès de Info-Crime à l'occasion du 35e anniversaire, et ce, à même le budget de représentation des élus.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1227768005

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Espace maroco canadien de création (EMCC) pour la création de AJITHEATRE, la première troupe théâtrale marocaine au Canada, qui présentera sa première comédie en darija marocaine, intitulée « bac 3 », dès le vendredi 14 octobre 2022, au théâtre le Château, situé au 6956 rue Saint-Denis à Montréal.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606020

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2022.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1227606021

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2022.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227161005

Autoriser une dépense supplémentaire de 5 500 \$, taxes incluses, à Clôtures Daviault dans le cadre de l'appel d'offres 1113 pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

District(s) : Marie-Clarac

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228361002

Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de construction de dos d'âne sur la rue Gouin faisant partie du RAAV, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1227987003

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303011

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

40.03 Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227040005

Adopter le Règlement RGCA22-10-0006 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

District(s) : Marie-Clarac

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1228303018

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1227040006

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser le remplacement du revêtement de toiture par un revêtement métallique au 4765, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

District(s) : Marie-Clarac

46 – Toponymie et voies publiques

46.01 Toponymie et voies publiques

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1224394005

Nommer « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des travaux publics - 1223484001

Nommer M. Alexandre Létourneau, à titre de chef de section - soutien général, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.02 Nomination

CA Direction des travaux publics - 1223484003

Nommer M. Jocelyn Thermidor, à titre de contremaître - voirie et parc, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, mercredi le 28 septembre 2022



Dossier # : 1227758011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 septembre 2022.

Il est recommandé :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 septembre 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 14:09

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227758011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 septembre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre par visioconférence le 7 septembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-09-12



Dossier # : 1228544005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Adjuger à 9190-8673 Québec inc., soit Les Entreprises Roseneige, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 214 966,46 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de végétaux en saillie de rue à l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 1 724,63 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 228 188,59 \$, qui inclut le montant additionnel de 34 809,43 \$ net de ristourne dans le cadre du projet PSAE. Appel d'offres 22-19521 / 1 soumissionnaire.

QUE soit adjugé à 9190-8673 Québec inc., soit Les Entreprises Roseneige, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 214 966,46 \$, taxes incluses, le contrat 22-19521 pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de végétaux en saillie de rue à l'arrondissement Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 1 724,63 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 228 188,59 \$, qui inclut le montant additionnel de 34 809,43 \$ net de ristourne dans le cadre du projet PSAE;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228544005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur

Projet :

-

Objet :

Adjuger à 9190-8673 Québec inc., soit Les Entreprises Roseneige, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 214 966,46 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de végétaux en saillie de rue à l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 1 724,63 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 228 188,59 \$, qui inclut le montant additionnel de 34 809,43 \$ net de ristourne dans le cadre du projet PSAE. Appel d'offres 22-19521 / 1 soumissionnaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de travaux de sécurisation piétonne, de déminéralisation et de gestion des eaux pluviales, des saillies, des saillies drainantes ainsi que des fosses drainantes sont actuellement en construction. Ces dernières ont plusieurs fonctions, dont la sécurisation des piétons et des automobilistes, l'amélioration de l'aspect des rues, la diminution des îlots de chaleurs, la réutilisation et la rétention de l'eau de pluie et l'amélioration de la biodiversité. En bref, l'objectif principal à la construction de saillies est d'améliorer la qualité de vie des citoyens et l'environnement qu'ils habitent.

Le présent sommaire vise à octroyer le mandat pour la fourniture, la plantation et l'entretien végétaux et d'arbres sur deux (2) ans, de ces saillies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

PSAE : 1104 :

Résolution CA22 10 126 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, adoptée à la séance ordinaire du lundi 9 mai 2022; Résolu d'adjuger à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 609 124,90 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de construction des passages surélevés pour piétons, des avancées de trottoir, reconstruction de sections de trottoirs et surélévation du pavage sur diverses rues de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 73 094,99 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 192 123,23 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 874 343,12 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1104 / 9 soumissionnaires (Sommaire décisionnel 1229516003).

Décision déléguée DA-2228361002 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

CM22 0240 - 22 février 2022 - Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CE22 0241 - 16 février 2022 - Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CA21 10 351 - 13 décembre 2021 - Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant les intersections surélevées sur Charleroi / Éthier et Charleroi / Balzac faisant partie du réseau routier artériel. Ces travaux font partie du Plan d'action Vision Zéro inclus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la mobilité, Division de la sécurité et de l'aménagement durable.

PAR 1108 :

Résolution CA22 10 127 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, adoptée à la séance ordinaire du lundi 9 mai 2022; Résolu d'adjuger à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 338 697,77 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux d'aménagement des diverses rues artérielles de l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 40 643,73 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 46 564,88 \$, taxes incluses, pour les incidences et autoriser une dépense totale de 425 906,38 \$. Appel d'offres 1108 / 7 soumissionnaires (Sommaire décisionnel 1229516004).

CM22 0360 - 21 mars 2022 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CE22 0365 - 9 mars 2022 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues et de voies cyclables pour l'année 2022, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CA22 10 023 - 7 février 2022 - Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de trottoirs sur le boulevard Gouin Est entre les avenues Touchette et Wilfrid Saint-Louis, de même sur l'avenue l'Archevêque entre les boulevards Gouin et Léger, de construction de saillies sur le boulevard Sainte-Gertrude à l'intersection de la rue de Bayonne. Ces travaux seront réalisés dans le cadre de l'appel à projet d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, en vue d'une délégation en vertu de l'article 85 de la CVM / édition 2021.

DESCRIPTION

Le contrat a pour objet la fourniture et la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces plantés en saillie de rue, la fourniture et l'installation de balises de déneigement, de lisses basses pour la protection des végétaux et de protecteurs d'arbres, ainsi que l'entretien et l'arrosage des végétaux échelonné sur deux (2) ans suite à l'acceptation provisoire des travaux de plantation.

Les travaux sont situés à l'intérieur de douze (12) saillies de rue, comprenant trois (3) saillies drainantes. Les travaux seront échelonnés à partir de l'automne 2022 jusqu'à l'été 2023, en plus d'une période d'entretien se terminant à l'été 2025.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier de charges pour un appel d'offres public, publié sur le SEAO afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période d'appel d'offres publiques 22-19521 s'est déroulée du 10 au 30 août 2022.

Il y a eu deux (2) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, un (1) seul a déposé une offre. Le nombre restreint de soumissionnaires peut être expliqué par le fait que la plupart des entrepreneurs paysagers ont déjà rempli leur calendrier de travail pour l'année 2022. Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procurées les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture et la proposition de prix.

L'analyse de conformité administrative et technique a révélé que le soumissionnaire ayant déposé une offre est conforme. La totalité des documents exigés au cahier des charges a été soumise, est valide et satisfait les critères demandés. De plus, aucune erreur n'a été décelée au bordereau de soumission, dont le prix est conforme et représentatif du marché actuel.

Le tableau normalisé des résultats de soumission résume le prix soumis et l'écart avec l'estimation du professionnel :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	214 966,46 \$		214 966,46 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			202 819,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			214 966,46 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,00%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			- \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			0,00%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			12 147,11 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			5,99%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			- \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,00%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			

La soumission reçue est 6 % plus haute que l'estimation des travaux. D'une manière générale, la totalité des prix reflète l'estimé, à l'exception de deux (2) items :

- Fourniture et installation de lisse basse de protection des végétaux, soit 33% plus haut que le prix estimé;
- Arrosage et entretiens des végétaux, soit 28% plus bas que le prix estimé.

Ces différentiels ont peu d'impact sur le prix final et sont attribuables à des phénomènes connus dans le marché actuel de la construction. D'abord, le prix de l'acier a subi une augmentation de 19 % comparativement à l'année dernière. Nous pouvons attribuer ce phénomène à la guerre en Ukraine, dont la Russie et l'Ukraine représentent 70% des importations des produits d'acier semi-finis et de l'explosion du coût

de l'énergie en Europe pour le produire. En contrepartie, le faible coût de l'arrosage et l'entretien des végétaux est attribuable au fait que le soumissionnaire fait actuellement l'entretien de plusieurs autres saillies à Montréal-Nord, ce qui abaisse le coût de mobilisation.

L'analyse du seul soumissionnaire démontre qu'il est conforme au niveau administratif et technique. À la suite du lancement de l'appel d'offres publiques 22-19521, il est donc recommandé de retenir les services de 9190-8673 Québec inc. - Les Entreprises Roseneige.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 228 188,59\$ sera financée par les incidences prévus au contrat 1104 et 1108 et sera répartie de la façon suivante :

	Montant avant taxes	Montant taxes incluses	Montant net	financement net		
				PSAE 1104	PAR 1108	Total
Contrat	186 968,00 \$	214 966,46 \$	196 293,03 \$	183 378,52 \$	12 914,51 \$	196 293,03 \$
Contingences	10 000,00 \$	11 497,50 \$	10 498,75 \$		10 498,75 \$	10 498,75 \$
Incidences	1 500,00 \$	1 724,63 \$	1 574,82 \$		1 574,82 \$	1 574,82 \$
	198 468,01 \$	228 188,59 \$	208 366,60 \$	183 378,52 \$	24 988,08 \$	208 366,60 \$

Le coût net de ce dossier au montant de 208 366,60\$ est financé par les programmes PAR artériel et PSAE du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Un montant de 24 988,08\$ net de ristourne sera financé par les crédits déjà affectés du règlement d'emprunt 19-023-Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359, selon le dossier décisionnel 1229516004.

Un montant de 183 378,52 \$ net de ristourne sera financé comme suit:

- Un montant de 148 569,09 \$ net de ristourne sera financé par les crédits déjà affectés du règlement d'emprunt 19-029-Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469, selon le dossier décisionnel 1229516003.
- Un montant de 34 809,43 \$ net de ristourne supplémentaire sera financé par des crédits non affectés du règlement d'emprunt 19-029-Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469. Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense additionnelle sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le budget net requis est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme	2022	2023	2024	Ultérieur	TOTAL
59071 - Programme de sécurisation aux abords des écoles	183	0	0	0	183
59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	25	0	0	0	25

MONTRÉAL 2030

Le contrat d'entretien, de fourniture et de plantation d'arbres et de végétaux de rue à l'arrondissement Montréal-Nord contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs de Montréal 2030. La grille en pièce jointe détail comment il y contribue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent sommaire doit être approuvé par le conseil d'arrondissement du mois d'octobre.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différentes étapes de réalisation des travaux se déclinent de la façon suivante :

- 3 octobre 2022 : Octroi du mandat de réalisation des travaux;
- 17 octobre 2022 : Début des travaux;
- 26 mai 2023 : Fin projetée des travaux;
- 28 juin 2023 : Approbation provisoire des travaux;
- 10 juillet 2024 : Approbation finale des travaux;
- 9 juin 2025 : Acceptation définitive et fin de la période d'entretien.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux prescriptions spéciales de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment et au Registre des entreprises du Québec.

Les garanties et cautions sont conformes aux exigences du cahier des charges.

Le soumissionnaire présente une validation de conformité de la CNESST.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sarrah ZOUAOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Floriane VAYSSIERES, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mohamed BECHIR BOUZAIKI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Martin LACROIX, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mona NOVAC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Tommy BEAULÉ, 26 septembre 2022
Floriane VAYSSIERES, 23 septembre 2022
Mona NOVAC, 21 septembre 2022
Marc BRETON, 16 septembre 2022
Mohamed BECHIR BOUZAIKI, 16 septembre 2022
Martin LACROIX, 15 septembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-12

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques; Montréal-Nord

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1208224011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Pavages Chartrand inc., relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et autoriser une dépense de 378 834,04 \$, taxes incluses, autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Services Uniques J.M. inc., relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et autoriser une dépense de 162 643,86 \$, taxes incluses, le tout en lien avec l'appel d'offres 20-18426, et ce, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023.

Il est recommandé :

QUE soit autorisé l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation d'une année auprès de Pavages Chartrand inc. au contrat 20-18426 relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023;

QUE soit autorisée une dépense de 378 834,04 \$, taxes incluses, auprès de Pavages Chartrand inc. relativement à l'option de prolongation;

QUE soit autorisé l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation d'une année auprès de Services Uniques J.M. inc., au contrat 20-18426 relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023;

QUE soit autorisée une dépense de 162 643,86 \$, taxes incluses, auprès de Services Uniques J.M. inc. relativement à l'option de prolongation;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2022-10-02 13:56

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208224011

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Pavages Chartrand inc., relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et autoriser une dépense de 378 834,04 \$, taxes incluses, autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Services Uniques J.M. inc., relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et autoriser une dépense de 162 643,86 \$, taxes incluses, le tout en lien avec l'appel d'offres 20-18426, et ce, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des activités de déneigement, il y a lieu de se prévaloir de l'année d'option de renouvellement de l'appel d'offres public regroupé numéro 20-18426 entre l'arrondissement de Montréal-Nord, Pavages Chartrand inc. et Services Uniques J.M. inc. Le renouvellement de ce contrat sera effectif dès le 1^{er} novembre 2022 et jusqu'au 30 avril 2023, et ce, selon ses termes et conditions décrites aux documents d'appel d'offres. Le renouvellement du contrat d'une saison à l'entreprise Pavages Chartrand au montant de 378 834,04\$ taxes incluses se détail comme suit;

Pavages Chartrand inc								
Chargement lots 2 et 4								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	22	1	1	440	205,52	90 428,62 \$
Auto niveleuse	5	4	22	1	1	440	201,81	88 796,74 \$
Déblaiement lots 2,4 et 5								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	16	15,5	1	1	250	205,52	51 379,90 \$	
Auto niveleuse	16	15,5	1	1	250	201,81	50 452,69 \$	
Auto niveleuse	16	15	1	1	240	201,81	48 434,59 \$	
						1620		329 492,53 \$
							TPS	16 474,63 \$
							TVQ	32 866,88 \$
							Taxes incluses	378 834,04 \$
							Net	345 925,97 \$

Le renouvellement du contrat d'une saison à l'entreprise Services uniques J.M. inc. au montant de 162 643,86\$ taxes incluses se détail comme suit;

Services uniques J.M. inc								
Chargement lot 3								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	22	1	1	440	205,01	90 206,50 \$
Déblaiement lot 3								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	16	15,5	1	1	250	205,01	51 253,69 \$	
						690	205,01	141 460,19 \$
						TPS		7 073,01 \$
						TVQ		14 110,65 \$
						Taxes incluses		162 643,86 \$
						Net		148 515,52 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric TRUCHON
Directeur des travaux publics par interim

IDENTIFICATION

Dossier # :1208224011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Entreprise Move, plus bas soumissionnaire conforme du lot 1, au montant de 241 171,56 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, à Pavages Chartrand inc., plus bas soumissionnaire conforme des lots 2, 4 et 5, au montant de 735 439,43 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et à Services Uniques J.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme du lot 3, au montant de 315 744,35 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour un montant total de 1 292 355,34 \$, taxes incluses, pour les opérations de déneigement 2020-2021 et 2021-2022. Appel d'offres 20-18426 / 5 soumissions.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des activités de déneigement, il y avait lieu de procéder à un appel d'offres public regroupé, numéro 20-18426, avec différents arrondissements de Montréal. La Direction de l'approvisionnement était responsable du processus d'appel d'offres, ainsi que la préparation des documents d'appels d'offres, afin de s'assurer que les documents présentés au marché, lui permettent d'obtenir des propositions répondant à des besoins, et ce, à prix compétitif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RÉSOLUTION CA 18-10402

Adjuger à GÉ-BER transport Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 918 816,96 \$, taxes incluses, un contrat relatif à la location de cinq (5) niveleuses avec opérateurs pour les saisons hivernales 2018-2019 et 2019-2020.
 Appel d'offres 18-17080 / 2 soumissions.

RÉSOLUTION CA 13 10 295

D'autoriser une dépense maximale de 266 962,50 \$, plus les taxes, pour la location de six (6) niveleuses avec opérateur pour la période hivernale 2013-2014. Le montant applicable pour les saisons hivernales 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 sera ajusté annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation et du prix de carburant.

D'adjuger à la compagnie GE-BER transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de cinq (5) niveleuses avec opérateur, et ce, au prix de sa soumission, soit un

montant maximum de
218 652,50 \$, plus les taxes, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public
numéro 13-13018 de la Direction de l'approvisionnement.

D'adjuger à la compagnie Transport S. Bernard inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour
la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, et ce, au prix de sa soumission, soit un
montant maximum de 48 300,00 \$, plus les taxes, le tout, conformément aux documents de
l'appel d'offres public numéro 13-13018 de la Direction de l'approvisionnement.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 20-18426 vise à octroyer la fourniture des niveleuses avec opérateurs.
Chaque soumissionnaire pouvait soumissionner sur un (1) ou plusieurs lots et dans divers
arrondissements. Le plus bas soumissionnaire pour le lot 1 est Entreprise Move, le plus bas
soumissionnaire pour les lots 2, 4 et 5 est Pavages Chartrand inc. et le plus bas
soumissionnaire pour le lot 3 est Services Uniques J.M. inc. Le montant de l'estimation avant
taxe est de 1 050 000 \$, soit 1 207 237,5 \$ taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public au mois d'août 2020,
pour la location d'équipements avec opérateurs servant aux opérations de déneigement, pour
divers arrondissements. L'appel d'offres a été établi pour une période de deux (2) ans avec
possibilité de prolongation de contrat.

Il est important de souligner dans ce dossier décisionnel que la compagnie GE-BER transport
inc. a refusé l'option de prolongation de son contrat d'une année supplémentaire.

Pour le lot 1 : Entreprise Move

Chargement et déblaiement : 1380 heures X (1) niveleuse X 152 \$ = 241 171,56 \$ taxes
incluses.

Pour les lots 2, 4 et 5 : Pavages Chartrand inc.

Lot 2 :

Chargement et déblaiement : 1 380 heures X (1) niveleuses X 199,49 \$ = 316 521,81 \$ taxes
incluses.

Lot 4 :

Chargement et déblaiement : 1 380 heures X (1) niveleuses X 195,89 \$ = 310 809,85 \$ taxes
incluses.

Lot 5 :

Déblaiement uniquement : 480 heures X (1) niveleuse X 195,89 \$ = 108 107,77 \$ taxes
incluses.

Lot 3 : Services Uniques J.M. inc.

Chargement et déblaiement : 1380 heures X (1) niveleuse X 199 \$ = 315 744,35 \$ taxes
incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale au montant de 1 292 355,34 \$ taxes incluses s'échelonne sur deux (2) ans

et la saison hivernale 2020-2021, au montant de 646 177,66 \$ se détaille comme suit :

Chargement lots 1, 2, 3 et 4						
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total
Auto niveleuse	5	4	22	4	2	3520

Déblaiement lots 1, 2, 3, 4 et 5					
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total
Auto niveleuse	16	15,5	5	2	2480
Total par saison					6000

Entreprise Move								
Chargement lot 1								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	22	1	2	880	152	133 760,00 \$
Déblaiement lot 1								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	16	15,5	1	2	500	152	76 000,00 \$	
						1380	152	209 760,00 \$
						TPS		10 488,00 \$
						TVQ		20 923,56 \$
						Taxes incluses		241 171,56 \$
						Net		220 221,78 \$

Pavages Chartrand inc								
Chargement lots 2 et 4								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	22	1	2	880	199,49	175 551,20 \$
Auto niveleuse	5	4	22	1	2	880	195,99	172 383,20 \$
Déblaiement lots 2,4 et 5								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	16	15,5	1	2	500	199,49	99 745,00 \$	
Auto niveleuse	16	15,5	1	2	500	195,99	97 945,00 \$	
Auto niveleuse	16	15	1	2	480	195,99	94 027,20 \$	
						3280		639 651,60 \$
						TPS		31 982,58 \$
						TVQ		63 905,25 \$
						Taxes incluses		735 439,43 \$
						Net		671 554,22 \$

Servicesuniques J.M. inc								
Chargement lot 3								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	5	4	22	1	2	880	199	175 120,00 \$
Déblaiement lot 3								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	16	15,5	1	2	500	199	99 500,00 \$	
						1380	199	274 620,00 \$
						TPS		13 731,00 \$
						TVQ		27 393,35 \$
						Taxes incluses		315 744,35 \$
						Net		288 318,67 \$

Pour la période de novembre et décembre 2020 : 1 sortie pour chargement et 5 sorties pour déblaiement

Entreprise Move								
Chargement lot 1								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	22	1	1	85	152	12 920,00 \$
Déblaiement lot 1								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	15,5	1	1	80	152	12 160,00 \$	
					165	152	25 080,00 \$	
							TPS	1 254,00 \$
							TVQ	2 501,73 \$
							Taxes incluses	28 835,73 \$
							Net	26 330,87 \$

Pavages Chartrand inc								
Chargement lots 2 et 4								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	22	1	1	89	199,49	17 555,12 \$
Auto niveleuse	1	4	22	1	1	89	195,99	17 239,32 \$
Déblaiement lots 2,4 et 5								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	15,5	1	1	77,5	199,49	15 460,49 \$	
Auto niveleuse	5	15,5	1	1	77,5	195,99	15 181,49 \$	
Auto niveleuse	5	15,5	1	1	75	195,99	14 691,75 \$	
					406		80 127,14 \$	
							TPS	4 006,36 \$
							TVQ	7 992,69 \$
							Taxes incluses	92 126,19 \$
							Net	84 123,49 \$

Services uniques J.M. inc								
Chargement lot 3								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	1	4	22	1	1	88	199	17 512,00 \$
Déblaiement lot 3								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	5	15,5	1	1	80	199	15 920,00 \$	
					168	199	33 432,00 \$	
							TPS	1 671,60 \$
							TVQ	3 334,84 \$
							Taxes incluses	38 438,44 \$
							Net	35 099,42 \$

	Heures	Brut	net
Chargement	349	74 992,95 \$	68 478,56 \$
Déneigement	390	84 407,40 \$	77 075,21 \$
	739	159 400,35 \$	145 553,77 \$

Pour la période de janvier à avril 2021 : 4 sorties pour le chargement et 11 sorties pour le déblaiement

Entreprise Move								
Chargement lot 1								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	4	4	22	1	1	352	152	53 504,00 \$
Déblaiement lot 1								
Location	# sorties	# heures (h)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	11	15,5	1	1	173	152	26 296,00 \$	
						525	152	79 800,00 \$
						TPS		3 990,00 \$
						TVQ		7 960,05 \$
						Taxes incluses		91 750,05 \$
						Net		83 780,03 \$

Pavages Chartrand inc								
Chargement lots 2 et 4								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	4	4	22	1	1	352	199,49	70 220,48 \$
Auto niveleuse	4	4	22	1	1	352	195,99	69 953,28 \$
Déblaiement lots 2,4 et 5								
Location	# sorties	# heures (h/j)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	11	15,5	1	1	172,5	199,49	34 412,03 \$	
Auto niveleuse	11	15,5	1	1	172,5	195,99	33 791,03 \$	
Auto niveleuse	11	15	1	1	165	195,99	32 321,85 \$	
						1214		239 698,66 \$
						TPS		11 984,93 \$
						TVQ		23 909,94 \$
						Taxes incluses		275 593,53 \$
						Net		251 653,63 \$

Services uniques J.M. inc								
Chargement lot 3								
Location	# sorties	# jours (j)	# heures (h)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)
Auto niveleuse	4	4	22	1	1	352	199	70 048,00 \$
Déblaiement lot 3								
Location	# sorties	# heures (h)	# appareils	saison	Total	Taux horaire (\$/h)	Coût (sans taxes)	
Auto niveleuse	11	15,5	1	1	170	199	33 830,00 \$	
						522	199	103 878,00 \$
						TPS		5 193,90 \$
						TVQ		10 361,83 \$
						Taxes incluses		119 433,73 \$
						Net		109 058,92 \$

	Heures	Brut	net
Chargement	1408	302 068,94 \$	275 829,21 \$
Déneigement	853	184 708,37 \$	168 663,36 \$
	2261	486 777,31 \$	444 492,57 \$

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement telle que spécifiée dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Bonne marche des opérations de déneigement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres a été préparé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales.

L'article 573 et les suivants de la Loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats par voie de soumission publique ont été respectés.

La vérification en vertu du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes public a été effectuée, les adjudicataires concernés dans le présent dossier ne sont pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

À la suite de vérifications effectuées; l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre THOUIN
Chef de division - Voirie-aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Gilbert BÉDARD
Directeur

Le : 2020-10-19

**Dossier # : 1228315004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 4 400 \$ aux 10 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2022.

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 4 400 \$ aux 10 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2022, réparties de la façon suivante :
QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle de l'Âge d'or Angélica - Cascades;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle des Loisirs Portofino inc.;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club des aînés Complexe Guin-Langelier;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or "le Riverain" de Montréal-Nord – Les tours Guin;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Résidence Sault-au-Récollet;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Les tourterelles des habitations Pelletier;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Les Loisirs Domaine Fontainebleau;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club age d'or Manoir Aimé-Léonard;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à la Résidence du Confort;

QUE soit accordée une contribution financière de 200\$ aux Habitations *Les Boulevards*;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 14:01

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228315004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 4 400 \$ aux 10 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Montréal-Nord subventionne les comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés du territoire afin de les aider à réaliser des activités destinées aux résidents de ces immeubles. Cette aide financière est régie par un programme particulier, lequel permet aux comités de loisirs des résidences d'habitation de bénéficier d'une contribution de 3 \$ par résident. Le montant minimal accordé est de 200 \$ et le montant maximum est de 500 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 10 387 (21 septembre 2021) Accorder une contribution financière de 5 500 \$ aux 13 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2021

CA 20 10 349 (9 novembre 2020) : Accorder une contribution financière de 5 550 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2020.

CA 19 10 387 (9 septembre 2019) : Accorder une contribution financière de 6 050 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2019.

CA 18 104 34 (2 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 6050 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2019.

CA 18 104 34 (2 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 5 800 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2018.

CA17 10 376 (11 septembre 2017) : Accorder une contribution financière de 5 650 \$ aux 14 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2017.

CA16 10 304 (8 août 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 6 000 \$ aux

15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2016.

CA15 10 353 (14 septembre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 6 400 \$ aux 16 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2015.

CA14 10 351 (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière totale de 6 500 \$ aux 16 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent aux critères du programme de soutien pour l'année 2014.

CA13 10 300 (13 août 2013) : Accorder une contribution financière de 6 000 \$ aux quinze (15) comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2013.

CA12 10 253 (14 août 2012) : Accorder des contributions financières totalisant 6 600 \$, pour l'année 2012, aux seize (16) comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Pour l'année 2022, (10) comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés ont soumis une demande à l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme permet d'offrir aux comités de loisirs des résidences d'habitation de l'arrondissement de Montréal-Nord participantes une assistance financière en vue de réaliser des activités de loisirs. Environ 2 431 résidents participent régulièrement aux activités de loisirs réalisés par ces dix (10) résidences d'habitation

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les comités de loisirs qui bénéficieront de ces contributions seront avisés par lettre. Une communication plus large est aussi prévue par le biais des "Faits saillants" du Conseil d'arrondissement. Cette chronique est publiée dans les médias locaux, ainsi que les outils de communication public de l'arrondissement..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Claudel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2022-09-20

**Dossier # : 1228315005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2022.

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs d'âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2022 :

QUE soit accordée une contribution financière de 750 \$ au Cercle du 3^e Âge de Montréal-Nord pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 800 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Lacordaire pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au club de l'Âge d'or Ste-Colette pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Centre Récréatif Sannicandresi pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Italo-Québécois pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco (section féminine) pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco II (section féminine) pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section masculine) pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section féminine) pour l'année 2022;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 14:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228315005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement socia
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le 11 octobre 2011, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes. Celle-ci stipule que des subventions peuvent être accordées à des organismes de loisirs et des clubs de l'âge d'or s'ils sont reconnus partenaires de mission.

Ce type de subvention est accordé aux partenaires de mission complémentaire suivants :

- § les organismes de loisirs qui offrent une programmation annuelle d'activités diversifiées à tous les résidents de Montréal-Nord;
- § les clubs de l'âge d'or;
- § les groupes de scouts.

Un club de l'âge d'or qui obtient une subvention en vertu de la politique ne peut faire une demande en vertu du programme régissant l'assistance financière aux comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Mode de financement :

La subvention est de 3 \$ par participant régulier de 18 ans et plus. Si le montant calculé en fonction du nombre de participants réguliers n'est pas un multiple de 50, celui-ci est arrondi à la cinquantaine immédiatement supérieure. Le montant minimal accordé est de 250 \$.

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes fait l'objet d'une révision actuellement. Il est prévu de consulter les organismes, dont les clubs de l'âge d'or, pour recueillir leur point de vue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 242 (21 septembre 2021) **Accorder une contribution financière de 4 850 \$ aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2021.** CA20 10 269 (5 octobre 2020) : Accorder une contribution financière de 5 100 \$ aux 14 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2020.

CA19 10 389 (9 septembre 2019) : Accorder une contribution financière de 4 650 \$ pour l'année 2019 aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus et à la Coopérative Multisports Plus pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette.

CA19 10 265 (3 Juin 2019) Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Coopérative de Solidarité Multisports Plus de Montréal-Nord pour le soutien aux activités régulières du club de l'Âge d'or Sainte-Colette.

CA18 10 531 (19 décembre 2018) Accorder une contribution financière additionnelle de 100 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Ottawa dans le cadre des subventions annuelles aux organismes de loisirs pour l'année 2018.

CA18 10 531 (02 Novembre 2018) : Accorder une contribution financière de 4850 \$ aux 13 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2018.

CA17 10 375 (11 septembre 2017) : Accorder une contribution financière de 6 150 \$ aux 16 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2017.

CA16 10 302 (8 août 2016) : Accorder des contributions financières totalisant 6 750 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2016.

CA15 10 352 (14 septembre 2015) : Accorder des contributions financières totalisant 6 450 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or pour l'année 2015.

CA14 10 350 (8 septembre 2014) : Accorder une contribution financière de 7550 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2014.

CA13 10 299 (13 août 2013) : Accorder une contribution financière de 8 100 \$ aux 19 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2013.

CA12 10 286 (11 septembre 2012): Autoriser le versement d'une contribution financière, pour un montant total de 8 100 \$ aux clubs de l'Âge d'or pour l'année 2012.

DESCRIPTION

Les clubs de l'Âge d'or recevant une subvention contribuent à la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord. Ces organismes offrent des programmes d'activités récréatives structurés, différents de ceux offerts en régie par l'arrondissement, destinés aux aînés de toutes origines; complétant ainsi l'offre de services par des voyages culturels, colloques, jeux de société, etc.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord permet d'avoir une approche équitable et transparente dans le traitement des demandes de nombreux organismes partenaires. Le but de cette politique est de soutenir les

organismes sans but lucratif dont la mission s'harmonise avec les orientations, les politiques et le plan d'action de l'arrondissement. En ce sens, ces organismes constituent des partenaires de premier plan permettant à l'arrondissement de Montréal-Nord de réaliser sa mission auprès des citoyens. Ces organismes jouent aussi un rôle important en matière d'intégration sociale et communautaire et de services d'aide et de soutien.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'arrondissement demeure en étroite relation avec les présidents et présidentes des organismes d'âge d'or afin de s'assurer que les mesures de sécurité et sanitaires soient respectées dans les différents chalets de parcs et locaux utilisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les clubs de l'âge d'or qui bénéficieront de ces contributions seront avisés par lettre. Une communication plus large est aussi prévue par le biais des "Faits saillants" du Conseil d'arrondissement. Cette chronique est publiée dans les médias locaux, ainsi que les outils de communication public de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le présent dossier est conforme à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT

Le : 2022-09-19

agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de developpement social

Directeur



Dossier # : 1223573018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 425 \$ auprès de Info-Crime à l'occasion du 35e anniversaire, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est recommandé :

QUE soit entérinée une contribution financière de 425 \$ auprès de Info-Crime à l'occasion du 35e anniversaire souligné par une publication sur le site Internet d'Info-Crime du 27 septembre au 31 décembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 13:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223573018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une contribution financière de 425 \$ auprès de Info-Crime à l'occasion du 35e anniversaire, et ce, à même le budget de représentation des élus.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'octroi de contributions financières lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'entériner une contribution financière de 425 \$ auprès d'Info-Crime à l'occasion du 35e anniversaire souligné par une publication des élus sur le site Internet d'Info-Crime du 27 septembre au 31 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense au montant de 425 \$, sera imputée au budget de fonctionnement.
Fournisseur: 102954.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Publication des élus sur le site d'Info-Crime du 27 septembre au 31 décembre 2022.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2022-08-02



Dossier # : 1227768005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Espace maroco canadien de création (EMCC) pour la création de AJITHEATRE, la première troupe théâtrale marocaine au Canada, qui présentera sa première comédie en darija marocaine, intitulée « bac 3 », dès le vendredi 14 octobre 2022, au théâtre le Château, situé au 6956 rue Saint-Denis à Montréal.

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Espace maroco canadien de création (EMCC) pour la création de AJITHEATRE, la première troupe théâtrale marocaine au Canada, qui présentera sa première comédie en darija marocaine, intitulée « bac 3 », dès le vendredi 14 octobre 2022, au théâtre le Château, situé au 6956 rue Saint-Denis à Montréal;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 13:52

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227768005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Espace maroco canadien de création (EMCC) pour la création de AJITHEATRE, la première troupe théâtrale marocaine au Canada, qui présentera sa première comédie en darija marocaine, intitulée « bac 3 », dès le vendredi 14 octobre 2022, au théâtre le Château, situé au 6956 rue Saint-Denis à Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent le versement d'une contribution financières à l'organisme Espace maroco canadien de création (EMCC).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Espace maroco canadien de création (EMCC) pour la création de AJITHEATRE, la première troupe théâtrale marocaine au Canada, qui présentera sa première comédie en darija marocaine, intitulée « bac 3 », dès le vendredi 14 octobre 2022, prochain au théâtre le Château, situé au 6956 Rue Saint Denis à Montréal, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

JUSTIFICATION

L'organisme Espace maroco canadien au travers la troupe Ajitheatre offrira dans quelques semaines des ateliers, des cours de théâtre et d'autres activités originales au profit de la communauté marocaine du Canada. Ces ateliers s'adresseront aux jeunes (6 à 17 ans) et 18 ans et plus. Les ateliers pour adultes, intitulés « Théâtre anti-stress », débiteront en mois de novembre 2022. Plusieurs événements thématiques sont au programme, dont certains auront lieu en dehors du Québec, et d'autres en dehors du Canada

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 300 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des Élus.. le numéro du fournisseur est 658616

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mamy Sylvie KANANGILA KANANGILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2022-09-20



Dossier # : 1227606020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2022.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 août 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 13:57

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Des rapports mensuels sur l'évolution des revenus et dépenses relatives au budget de fonctionnement et au Programme décennal des immobilisations (PDI) sont dressés mensuellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 232 - Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

DESCRIPTION

Les rapports budgétaires (revenus et dépenses) sont déposés à la séance du conseil d'arrondissement et versés aux archives de notre arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-09-20



Dossier # : 1227606021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2022.

Il est recommandé :
QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2022.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 14:00

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227606021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006-12). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 233 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2022 et au 31 juillet 2022.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 août 2022 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-09-20



Dossier # : 1227161005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 5 500 \$, taxes incluses, à Clôtures Daviault dans le cadre de l'appel d'offres 1113 pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 5 500 \$, taxes incluses, à Clôtures Daviault dans le cadre de l'appel d'offres 1113 pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 13:55

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1227161005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 5 500 \$, taxes incluses, à Clôtures Daviault dans le cadre de l'appel d'offres 1113 pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU

CONTEXTE

La dépense totale à autoriser de 5 500,00\$ taxes incluses et/ou 5 022,23 \$ net de ristourne sera assumée par le programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) par le biais du règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014.

La dépense est assumée à 100% par la Ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

Le budget net requis (k\$) dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2026 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2022	2023	2024	Ulérieur	Total
34375- Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	5	-	-	-	5

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

IDENTIFICATION

Dossier # :1227161005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à Clôtures Daviault, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 121 873,50 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser une dépense de 18 282 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 140 155,50 \$. Appel d'offres 1113 / 4 soumissionnaires

CONTENU**CONTEXTE**Contexte global :

Le projet du Campus Pie-IX est borné par le boulevard Pie-IX et les rues Martial et Monselet, dont les terrains appartiennent à l'école Saint-Rémi annexe, au centre de formation pour adultes Galileo et au restaurant Dic Ann's. Il vise à consolider la fonction institutionnelle de ce secteur et s'instaure au sein d'un vaste programme de valorisation du boulevard Pie-IX, qui a pour but de réutiliser les espaces résiduels et de verdir des terrains de stationnement existants. L'arrondissement Montréal-Nord souhaite offrir un axe de transition nord-sud attrayant, sécuritaire et confortable pour différentes échelles de transport. L'objectif spécifique du Campus Pie-IX est de favoriser l'attractivité de ce tronçon du boulevard, d'en accroître la densité d'occupation et d'atténuer l'emprise routière.

La réalisation de la clôture s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la promenade Pie-IX du projet du Campus Pie-IX, qui comprend 3 secteurs d'intervention :

- L'espace Martial;
- Promenade Pie-IX
- La place Saint-Rémi.

Le projet du Campus Pie-IX vise notamment à ;

- réduire les îlots de chaleur et d'améliorer l'environnement urbain;
- atténuer l'impact des surfaces minéralisées;
- consolider la fonction institutionnel de l'îlot;
- intégrer le projet dans une vision globale du PPU-Pie-IX, du SRB et du projet d'entrée de ville.
- dynamiser, sécuriser et améliorer le confort des différentes échelles de transport.

Le projet s'inscrit également dans la planification stratégique 2016-2025 « Oser ensemble Montréal-Nord ». Le projet répond plus particulièrement aux:

- objectif 9.2.2 - Travailler en collaboration avec des organismes pour la plantation d'arbres en terrain privé (entreprises d'économie sociale et OBNL);

- objectif 9.4.2 - Élaborer un programme d'accompagnement pour le verdissement à l'intention des grands propriétaires commerciaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE 19 0298 - 20 février 2019: Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021) (sommaire décisionnel 1188169001)

Résolution: CA22 10 014 : Accorder une contribution financière de 124 205 \$, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI), pour la réalisation d'un projet de verdissement sur une superficie de 1245 m² sur un terrain de la Commission scolaire English-Montréal (école Galiléo), pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir. (1227161001)

Résolution: CA22 10 015 : Accorder une contribution financière de 66 675 \$, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour la réalisation d'un projet de verdissement d'une superficie de 425 m² sur le terrain du Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (lot 2 379 466), pour l'année 2022 et approuver le projet de convention à intervenir. (1227161002)

DESCRIPTION

Travaux :

- Retrait des clôtures existantes et retrait des rebuts ;
- Faire arpenter l'implantation de la nouvelle clôture ;
- Fournir et installer une clôture ornementale sur ligne mitoyenne ;
- Clôture de 4' sur 213 mètres
- Clôture de 6' sur 7.62 mètres
- Porte d'accès de 4' de large.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres public 1113 s'est déroulée du 13 avril au 4 mai 2022. Il y a eu quatre (4) soumissionnaires qui ont déposé une offre.

Des quatre (4) soumissionnaires, trois (3) soumissionnaires sont conformes selon l'analyse administrative effectuée par le département de l'approvisionnement de l'arrondissement. La totalité des documents demandés a été fournie et a été vérifiée.

Le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Clôtures Daviault, portant le numéro d'entreprise du Québec 1161247896.

Le tableau normalisé des résultats de soumission plus bas résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation du professionnel et le montant de l'octroi.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
CLÔTURES DAVIAULT	121 873,50 \$	0 000 000 \$	121 873,50 \$
LES ENTREPRISES VENTEC INC	147 168,00 \$	0 000 000 \$	147 168,00 \$
LES PAVAGES CÉKA INC	319 055,63 \$	0 000 000 \$	319 055,63 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	133 952,62 \$		133 952,62 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			196 032,38
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100			60,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			197 182,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100			161,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			- 12 079,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100			- 9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			25 294,5 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100			20,75 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 127 980,65 \$ net de ristourne sera assumée par le programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) par le biais du règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014.

La dépense est assumée à 100% par la Ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

Le budget net requis (k\$) dans le cadre du PRVPL pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2026 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
34375-Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	128	-	-	-	128

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois que l'ensemble des projets du Campus-Pie-IX sera complété, vers la fin de l'année 2022, une inauguration du nouvel ensemble avec tous les partenaires pourra avoir lieu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 27 juin 2022 : Début des travaux;
- 19 août 2022 : fin projetée des travaux;
- 20 août : Approbation des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le procès-verbal, donnant la liste des soumissionnaires, se trouve avec les pièces jointes.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment dans les catégories exigées au cahier des charges.

Clôture Daviault Inc. fait partie et est conforme au registraire des entreprises du Québec et à la CNESST.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés publics.

Il a également reçu l'attestation de Revenu Québec.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic BEAUDRY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-18

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1228361002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de construction de dos d'âne sur la rue Gouin faisant partie du RAAV, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est recommandé:

QUE soit offert au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de construction de dos d'âne sur la rue Gouin faisant partie du RAAV, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Signé par

Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228361002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de construction de dos d'âne sur la rue Gouin faisant partie du RAAV, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux de construction de dos d'âne allongés sur la rue Gouin, faisant partie du RAAV, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

En concertation avec le Plan d'apaisement de la circulation 2022-2024, des mesures sont prises pour sécuriser les abords des écoles et des parcs, ainsi que les rues ayant des enjeux d'excès de vitesse.

Considérant la priorité de l'arrondissement d'apaiser la circulation aux abords des écoles, des parcs et des rues de son territoire présentant des problématiques de vitesse, il a été décidé de commencer la procédure visant à offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de dos d'ânes sur le boulevard Gouin Est, entre le boulevard Sainte-Gertrude et le boulevard Langelier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'arrondissement de Montréal-Nord prévoit l'implantation de dos d'âne afin de modérer la circulation sur une des rues de son territoire. Ces travaux, qui devront être réalisés en respectant le dessin normalisé (DNI-3B-103) du document technique normalisé infrastructures DTNI-3B et s'échelonner durant le printemps 2023, comprennent 21 dos d'âne sur la rue Gouin entre Ste-Gertrude et Langelier, faisant partie du RAAV.

L'arrondissement désire donc informer le SUM de son intention d'aménager des dos d'âne sur la rue Gouin et préciser que cette rue retenue dans son projet d'aménagement de dos d'âne ne fait pas partie des parcours habituels d'autobus, de camions ou de véhicules d'urgence.

JUSTIFICATION

Durant les dernières années, plusieurs requêtes nous ont été acheminées afin de modérer la circulation sur les rues locales et artérielles de l'arrondissement notamment autour des écoles et des parcs. De nombreux relevés de vitesses ont été effectués afin d'évaluer la pertinence et l'urgence d'intervenir.

La rue retenue dans la construction des dos d'âne a été choisie en fonction de résultats de ces analyses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses relatives aux travaux de ce projet seront entièrement financé par emprunt prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentielle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le SUM n'autorise pas la délégation de pouvoir en vertu de l'article 85, la réalisation des travaux serait compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis: Automne 2022 et hiver 2023;

A/O: hiver 2023;

Travaux: printemps 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Damien LE HENANFF, 14 septembre 2022
Patrick RICCI, 12 septembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division - études techniques ;
Montréal-Nord

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-19

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1227987003

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

QUE soit donné un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17;
ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 14:04

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227987003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

CONTENU**CONTEXTE**

Il est actuellement permis à l'arrondissement de faire des feux de cuisson aux endroits identifiés à cette fin, et ce, conformément au Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 10 251 : Adopter le Règlement RGCA05-10-0008-5 afin de permettre les feux de cuisson dans certain parcs.

DESCRIPTION

Avec l'arrivée de l'été, les citoyens ont commencé à utiliser des barbecues aux endroits identifiés pour faire des feux de cuisson. Cependant, la rédaction actuelle de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics engendre une confusion au niveau des feux de joie. Tout feu, autre que les feux de cuisson, sont interdits en vertu du Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération.

Il y a lieu de modifier l'article 17 afin de scinder le paragraphe a) en deux paragraphes.

JUSTIFICATION

Voici l'article 17 en vigueur actuellement :

"Article 17. Il est interdit à quiconque se trouve dans un parc ou un espace public :

a) d'allumer un feu, un feu de cuisson, sauf aux endroits spécifiquement permis, l'utilisation des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques, sauf avec l'autorisation du directeur lors d'activités autorisées, est régit par le Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération;

b) de lancer tout projectile susceptible de causer une blessure ;

c) d'opérer des drones, des modèles réduits de fusée et d'avions ou tout engin pouvant voler sauf avec l'autorisation du directeur ou du conseil ;

d) de circuler en véhicules routiers ou de stationner dans un parc, sauf en ce qui concerne les véhicules municipaux, les véhicules de police, les véhicules d'urgence ainsi que les véhicules détenant un permis ;

e) de circuler à une vitesse supérieure à 10 km/h dans un parc, sauf pour les véhicules de police ou les véhicules d'urgence ;

f) de circuler en bicyclette, en patins à roues alignées, planche à roulettes, skis à roulettes ou autre véhicule-jouet sauf aux endroits spécialement conçus à cette fin, et sous réserve de l'article 5."

Voici l'article 17 modifié :

"Article 17. Il est interdit à quiconque se trouve dans un parc ou un espace public :

a) d'allumer un feu, d'utiliser des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques, sauf avec l'autorisation du directeur lors d'activités autorisées, et ce, conformément au Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération;

b) d'allumer un feu de cuisson, sauf aux endroits où l'affichage le permet et dans le respect des modalités d'utilisation édictées, ou avec l'autorisation du directeur lors d'activités autorisées, et ce, conformément au Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération;

c) de lancer tout projectile susceptible de causer une blessure;

d) d'opérer des drones, des modèles réduits de fusée et d'avions ou tout engin pouvant voler sauf avec l'autorisation du directeur ou du conseil;

e) de circuler en véhicules routiers ou de stationner dans un parc, sauf en ce qui concerne les véhicules municipaux, les véhicules de police, les véhicules d'urgence ainsi que les véhicules détenant un permis;

f) de circuler à une vitesse supérieure à 10 km/h dans un parc, sauf pour les véhicules de police ou les véhicules d'urgence;

g) de circuler en bicyclette, en patins à roues alignées, planche à roulettes, skis à roulettes ou autre véhicule-jouet sauf aux endroits spécialement conçus à cette fin, et sous réserve de l'article 5".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De l'affichage sera installé dans le Parc Aimé-Léonard afin de bien encadrer la permission de faire des feux de cuissons pour les citoyens. Les conditions d'utilisation seront donc inscrites sur ces panneaux qui se retrouveront à des endroits stratégiques pour que les utilisateurs des installations puissent les consulter facilement. Un lien avec l'équipe des communications pourra être fait afin de promouvoir cette offre de service ainsi que les conditions d'utilisations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt : 4 octobre 2022

Adoption : 7 novembre 2022

Promulgation et entrée en vigueur : novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Agente de recherche - Expertise greffe

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2022-06-10

**Dossier # : 1228303011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation et adopter le second projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 28 juin 2022;

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une marge latérale de 1,22 mètre au lieu de 1,98 mètre, un troisième étage au lieu de deux, une mezzanine et un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,44 au lieu de 1;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre un déclin de fibrociment comme revêtement extérieur;

De déroger à l'article 85 et permettre un escalier extérieur visible de la voie publique;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

QUE les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction

QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des

travaux;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-08-29 13:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1228303011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est recommandé :

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement suite au processus de demande d'approbation référendaire;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une marge latérale de 1,22 mètre au lieu de 1,98 mètre, un troisième étage au lieu de deux, une mezzanine et un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,44 au lieu de 1;
- De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre un déclin de fibrociment comme revêtement extérieur;
- De déroger à l'article 85 et permettre un escalier extérieur visible de la voie publique;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- QUE les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit

libérée à la fin des travaux;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 14:02

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation et adopter le second projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 6 juin 2022, le premier projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, a été adopté. Un avis public a été publié sur le site Internet de l'arrondissement invitant les citoyens à une séance de consultation publique qui s'est tenue le 28 juin 2022.

Le procès-verbal de la séance de consultation doit être déposé et le second projet de résolution PP-051 doit être adopté.

Suite à l'adoption du second projet de résolution, il y aura une procédure d'approbation référendaire conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1228303011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, aucune demande valide n'a été reçue à nos bureaux dans le délai imparti par la loi.

Le second projet de résolution est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Conformément à la loi, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé et la résolution PP-051 doit être adoptée par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour cette résolution sera publié le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention**

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (P.P.C.M.O.I.) a été déposée pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages.

Le terrain est vacant suite à un incendie survenu en 2011. Le boulevard Saint-Michel, sur le tronçon de rue visé par la présente demande, est caractérisé majoritairement par la présence de duplex et de triplex de deux étages. Cependant, des bâtiments multi-logements et de trois étages caractérisent les environs immédiats du terrain vacant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un bâtiment de six logements et comprenant trois étages.

Volumétrie :

Le bâtiment aura une hauteur de trois étages et ainsi qu'une construction hors toit. Le quatrième niveau sera en retrait de l'alignement principal du bâtiment afin de diminuer sa visibilité du boulevard Saint-Michel. L'autorisation d'un troisième et d'un quatrième niveau de plancher résultera également à la dérogation à la densité autorisée.

Implantation :

Le bâtiment déroge à la marge latérale prescrite à la grille R14-25 du Règlement de zonage R.R. 1562. Toutefois, plusieurs bâtiments possèdent des implantations contiguës. L'implantation du bâtiment s'intégrera adéquatement avec celle des bâtiments voisins.

Revêtement extérieur :

Le bâtiment déroge également au revêtement autorisé pour les façades arrière et latérales par l'utilisation d'un revêtement de déclin de fibrociment.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 10587, boulevard Saint-Michel en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ayant pour but de construire un bâtiment résidentiel;
Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Considérant que les membres du CCU, lors de la séance du 10 mai 2022, ont recommandé favorablement la demande de P.P.C.M.O.I;

Considérant les dérogations au règlement de zonage R.R. 1562 requises à la réalisation du projet, soit :

De déroger à la grille de zonage R14-25 et permettre :

- une marge latérale de 1,22 mètre au lieu de 1,98 mètre;
- un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,44 au lieu de 1,00;
- un troisième étage au lieu de deux;
- une mezzanine;

De déroger à l'article 76.2 et permettre :

- un déclin de fibrociment;

De déroger à l'article 85 et permettre :

- un escalier extérieur visible de la voie publique;

QUE cette recommandation favorable soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement le 30 mai 2022 mentionnant que tout intéressé pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 7 juin 2022. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 juin 2022 - Adoption du premier projet de résolution;
Juillet 2022 - Consultation publique
6 septembre 2022 - Adoption du deuxième projet de résolution;
septembre 2022 - Registre référendaire
3 octobre 2022 - Adoption de la résolution
Octobre 2022 - Entrée en vigueur du PPCMOI.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-05-16



Dossier # : 1227040005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA22-10-0006 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

Il est recommandé:

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0006 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 14:16

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227040005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA22-10-0006 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 6 septembre 2022, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA22-10-0006 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement.

Il est important de mentionner que le projet de Règlement a été présenté et déposé avec le numéro RGCA22-10-0003 à l'origine. Cependant, il y a eu une erreur dans la numérotation et le bon numéro de Règlement est le RGCA22-10-0006.

Le Règlement RGCA22-10-0006 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, doit être adopté conformément à la loi.

Suite à l'adoption du règlement, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227040005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA22-10-0003 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

CONTENU

CONTEXTE

Le centre de la petite enfance Mon univers situé sur la rue de Charleroi souhaite aménager une deuxième installation au 10550, avenue Pelletier. Cet ajout permettra de mieux desservir le secteur ouest de l'arrondissement qui compte peu de centres de la petite enfance. En vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1), une garderie ou un centre de la petite enfance peut être autorisé malgré toute réglementation de zonage. À cet effet, l'article 134 stipule que « Le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi ».

La présente demande n'est pas assujettie à une consultation publique ni aux procédures d'approbation référendaire conformément à cette loi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet vise à autoriser l'occupation par un centre de la petite enfance. Le bâtiment ayant précédemment été occupé par une école, des travaux d'aménagement intérieur sont nécessaires pour accueillir le nouvel usage. À l'arrière du bâtiment, un balcon sera agrandi et les escaliers et les garde-corps seront remplacés. En façade latérale sud, un escalier et un mur en bloc de béton seront retirés et le mur sera recouvert de brique similaire à celle existante. L'ajout de deux appareils mécaniques au toit est également prévu. Ces appareils seront entourés d'un mur écran conforme à la réglementation en vigueur.

Une aire de jeux gazonnée de 461 m² sera aménagée en cour arrière.

Le centre de la petite enfance pourra accueillir 68 enfants au total.

Dérogation au Règlement de zonage R.R. 1562

En vertu de l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R. 1562, l'usage projeté nécessite six cases de stationnement. Le lot visé par la demande comporte une seule case de stationnement et aucune case supplémentaire conforme ne pourra être aménagée dans le cadre du projet.

Afin de limiter l'impact sur la disponibilité du stationnement sur rue, le CPE déposera une demande pour la création d'un débarcadère d'au moins trois places devant le bâtiment visé.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande a été déposée en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1) afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance;

Considérant que le projet vise à répondre aux besoins de nouvelles places en centre de la petite enfance dans le secteur ouest de l'arrondissement;

Considérant que le projet est conforme en partie à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 9 août 2022, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- QUE les travaux de transformation et d'aménagement soient conformes aux documents soumis par l'architecte Maggy Apollon datés du 5 août 2022;
- QU'une demande pour la création d'un débarcadère d'un minimum de trois cases de stationnement sur rue soit déposée pour étude au comité de circulation de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 septembre 2022 – Avis de motion et présentation du projet de règlement
3 octobre 2022 – Adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-08-08

**Dossier # : 1228303018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et d'une ressource intermédiaire;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;
- Que le projet soit réalisé conformément aux plans d'architecture déposés à la DAUSE le 6 septembre 2022;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO Le 2022-10-02 14:12

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228303018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec.

La réalisation du projet implique également la division du lot 6 225 400 du cadastre du Québec. Le lot nouvellement formé, portant le numéro 6 505 588, aura une superficie totale d'environ 6 403,09 m².

Le site est localisé sur une partie du terrain appartenant à l'entreprise Magnus-Poirier situé au 10300, boulevard Pie-IX. À l'heure actuelle, il s'agit d'un espace vacant. Le lot sera bordé par l'avenue des Récollets et la rue Fleury. À l'intersection de ces deux voies se trouve un garage automobile. Au nord, sur la rue Fleury, se trouve un immeuble de six étages accueillant une résidence pour personnes âgées. Au sud, se trouve un bâtiment commercial abritant un établissement de la bannière Maxi. À l'ouest, le secteur est caractérisé par plusieurs établissements industriels et commerciaux. À quelques centaines de mètres, se trouve une gare du train de l'est.

Le projet prendrait place dans le « Secteur A : Quartier de la gare (secteur TOD) » du PPU Pie-IX. Le secteur est caractérisé par de grandes propriétés commerciales en transformation et par la proximité d'une station du SRB Pie-IX.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

La demande vise à permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, de locaux commerciaux et d'une ressource intermédiaire.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'attribution de places en ressources intermédiaires (RI) par le CUISSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal. Le projet doit ainsi répondre aux besoins de places en ressources intermédiaires dans le secteur de Montréal-Nord.

L'architecture du bâtiment se démarque par ses jeux volumétriques (creux et saillies) et par le traitement des motifs de ses façades. Le socle est en retrait par rapport aux niveaux supérieurs, ce qui permet une projection au-dessus du parvis et crée un espace partiellement couvert sur la rue Fleury et sur l'allée d'accès vers l'entrée principale du complexe. Le basilaire du complexe offre une généreuse fenestration et est partiellement recouvert de panneaux de fibrociment lumineux.

Le corps principal de la clinique médicale se composera de panneaux de fibrociment de couleur argile et de verre intercalé selon un motif organisé. Les panneaux de fibrociment de couleur similaire à la brique rouge de Montréal dominant la matérialité de la clinique médicale. Quant au volume destiné à la ressource intermédiaire, celui-ci sera composé de briques rouges et de panneaux de fibrociment gris. La composition architecturale intègre également des sections métalliques qui agissent à la fois comme brise-soleil et comme support à l'affichage principal du bâtiment.

Le traitement du dernier niveau de la clinique, légèrement en retrait, permettra de minimiser la hauteur perçue.

Les équipements mécaniques sont quant à eux localisés au toit de manière à minimiser leur visibilité.

JUSTIFICATION

Le projet est justifié considérant que :

- une demande a été déposée pour lot 6 505 588 du cadastre du Québec, en vertu du chapitre 14 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour but de permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire;
- le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- une résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 septembre 2022 afin d'autoriser certaines dérogations;
- les membres du CCU ont recommandé favorablement la demande, lors de la séance du 7 septembre 2022 aux conditions suivantes :
 - o que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
 - o que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
 - o qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;
 - o que le projet soit réalisé conformément aux plans d'architectures reçus et datés du 6 septembre 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 octobre 2022 – Approbation de la demande de PIIA par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Antoine ST-GERMAIN TREMBLAY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-09-12



Dossier # : 1227040006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser le remplacement du revêtement de toiture par un revêtement métallique au 4765, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est recommandé :

QUE soit refusé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement du revêtement de toiture par un revêtement métallique, et ce, au motif que le projet ne respecte pas les critères suivants du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- Critère 2.4 : Le revêtement de toiture s'apparente à celui d'origine;
- Critère 2.7 : Les travaux projetés visent à redonner au bâtiment son caractère d'origine.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 14:11

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227040006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser le remplacement du revêtement de toiture par un revêtement métallique au 4765, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour permettre le remplacement du revêtement de toiture par un revêtement métallique au 4765, boulevard Gouin Est, soit la Maison Casal.

Le bâtiment figure parmi la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle au Plan d'urbanisme et au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le bâtiment, construit vers 1755, constitue un exemple d'architecture rurale d'inspiration française caractéristique de l'époque.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet prévoit le remplacement du revêtement de toiture par un revêtement métallique de couleur grise.

La toiture de cèdre à remplacer avait été installée entre 1975 et 1983 dans le cadre de travaux de réfection visant à redonner au bâtiment des caractéristiques représentatives de l'architecture vernaculaire rurale du XVIIIe siècle. La toiture d'origine était, selon toutes les références disponibles, composée de bardeaux de cèdres.

Le chapitre 12 du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale requiert que les travaux visent à redonner au bâtiment son caractère d'origine, notamment par le choix d'un revêtement de toiture s'apparentant à celui d'origine.

En somme, le projet ne permet pas d'assurer le respect des objectifs et critères applicables au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

JUSTIFICATION

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 7 septembre 2022, ont recommandé défavorablement la demande puisque plusieurs critères du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ne sont pas atteints.

Les membres sont défavorables notamment pour les motifs suivants :

- Le revêtement de toiture choisi ne s'apparente pas à celui d'origine;
- Les travaux projetés ne visent pas à redonner au bâtiment son caractère d'origine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 octobre 2022 – Adopter la résolution autorisant ou refusant la demande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2022-09-12



Dossier # : 1224394005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	-
Objet :	Nommer « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Il est recommandé :
QUE soit nommée « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 13:58

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224394005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel modifié :	
Projet :	-
Objet :	Nommer « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, l'arrondissement de Montréal-Nord, qui souhaitait renommer la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, a sollicité l'avis de la Division du patrimoine sur l'appellation « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » afin d'obtenir l'aval du Conseil municipal à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a recommandé ce changement toponymique lors de sa séance du 5 août 2022.

CE22 1484 - 7 septembre 2022 - Recommander au conseil municipal : de nommer « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

CM22 1121 - 19 septembre 2022 - Nommer « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Nommer « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

JUSTIFICATION

Julio Jean-Pierre:

Julio Jean-Pierre (1940-2017), romancier, poète, journaliste et enseignant, est l'auteur d'une dizaine de recueils de poésie et romans. Né en 1940 à Saint-Marc en Haïti, il immigré au Québec en 1971. Il travaille longtemps dans le domaine communautaire, notamment à la

Maison des jeunes L'Ouverture, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Il est le membre fondateur des revues *Le Lambi* et *L'Objectif*, en plus de collaborer au journal *Présence*. Son roman *L'Année d'Isabel Martinez* lui vaut le prix Deschamps 2000 (Haïti). À partir de 1988, Julio Jean-Pierre fait le va-et-vient entre le Québec et Haïti, où il reprend partiellement son métier d'enseignant et poursuit son expérience de journaliste à Télé Nationale. Il s'éteint en Haïti le 11 décembre 2017, à l'âge de 77 ans. « Notice biographique de Julio Jean-Pierre », juillet 2021.

Ainsi, les réalisations littéraires et sociales de M. Jean-Pierre sont en lien étroit avec la mission de la bibliothèque d'accès à la lecture et aux oeuvres littéraires, de soutien à la persévérance scolaire et de développement social au sein de la communauté.

La famille de monsieur Julio Jean-Pierre a été informée du projet de dénomination de la Ville de Montréal et l'appuie.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce que sa nature ne concerne pas la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ni la diminution des vulnérabilités climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle de cet espace public a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'arrondissement concerné. Un événement soulignant l'utilisation du toponyme sera réalisé à la bibliothèque en collaboration étroite avec la famille de Julio Jean-Pierre

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption de la résolution par le conseil municipal et l'Arrondissement entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics. L'affichage toponymique sera effectué par l'arrondissement de Montréal-Nord lorsque le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DÉSILETS
Chef de division des bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Claudiel TOUSSAINT
Directeur

Le : 2022-09-20



Dossier # : 1223484001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Alexandre Létourneau, à titre de chef de section - soutien général, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommé M. Alexandre Létourneau, matricule 100072677, à titre de chef de section - soutien général, (emploi 214550, poste 86355), groupe de traitement FM-04, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 14:14

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223484001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Alexandre Létourneau, à titre de chef de section - soutien général, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste permanent de chef de section au soutien général (emploi : 214550, poste : 86355), groupe de traitement FM-04 de la Direction des travaux publics, est présentement comblé temporairement et il sera nommé à compter du 8 octobre 2022.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-22-CONC-214550-1 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 11 au 22 août 2022 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée et du programme de cohorte, le comité de sélection, composé des membres suivants : monsieur Maxime Ubner Sauveur, directeur de la direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, monsieur Benoit Lapalme, chef de division de la division des parcs de la direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, et de M^{me} Marie-Christine Piché, spécialiste en acquisition de talents à la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de monsieur Alexandre Létourneau (matricule : 100072677), à titre de chef de section au soutien général (emploi : 214550 - poste : 86355), groupe de traitement : FM-04, échelle salariale : 70 363 \$ à 105 540 \$, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel proposé est de 71 078 \$. Il est établi conformément à la Politique de rémunération et aux Conditions et avantages des cadres en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de : 70 363 \$ à 105 540 \$

Dépense prévue 2022 :

Poste : chef de section au soutien général (emploi : 214550)

La dépense prévue pour ce poste, soit du 8 octobre au 31 décembre 2022 est la suivante : (Référence budgétaire no : 365077)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
chef de section - soutien général	214550	452,00	47,65	21 500 \$	500 \$	22 000 \$	6 200 \$	28 200 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-09

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1223484003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Jocelyn Thermidor, à titre de contremaître - voirie et parc, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi.

Il est recommandé :

QUE soit nommé M. Jocelyn Thermidor, matricule 100067868, à titre de contremaître - voirie et parc, (emploi 221430, poste 72567), groupe de traitement FM-05, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2022-10-02 14:13

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223484003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Jocelyn Thermidor, à titre de contremaître - voirie et parc, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi.

CONTENU**CONTEXTE**

Le poste permanent de contremaître - voirie et parc (emploi : 221430, poste : 72567), groupe de traitement FM-05 à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 octobre 2022.

En vue de combler ce poste, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-22-CONC-221430-72567 a été publié, tant à l'interne qu'à l'externe de la Ville de Montréal, pour la période du 7 au 21 juillet 2022 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée et du programme de cohorte, le comité de sélection, composé des membres suivants : monsieur Éric Truchon, chef de division de la voirie et aqueduc à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, mesdames Carmela Gentile, spécialiste en acquisition de talents dotation des cadres et Valérie Locas, conseillère (spécialité) à la Direction de la dotation et de la diversité en emploi du Service des ressources humaines.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de monsieur Jocelyn Thermidor (matricule : 100067868), à titre contremaître - voirie et parcs (emploi : 221430 - poste : 72567), groupe de traitement : FM05, échelle salariale : 76 752 \$ à 95 936 \$, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi.

JUSTIFICATION

Le salaire annuel proposé est de 79 979,00 \$. Il est établi conformément à la Politique de rémunération et aux Conditions et avantages des cadres en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'échelle salariale est de : 76 752 \$ à 95 936 \$

Dépense prévue 2022 :

Poste : contremaître - voirie et parcs (emploi : 221430)

La dépense prévue pour ce poste, soit du 8 octobre au 31 décembre 2022 est la suivante : (Référence budgétaire no : 359191)

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
contremaître voirie	221430	458,00	40,35	18 500 \$	400 \$	18 900 \$	5 500 \$	24 400 \$

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités pendant la période de la COVID-19 tiennent compte des consignes en matière de distanciation et de mesures sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric TRUCHON
Directeur des travaux publics par interim

ENDOSSÉ PAR

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

Le : 2022-09-02